



Heure de recuperation lors d'un transfert d'entreprise

Par **nikos**, le **05/07/2013** à **13:32**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié d'une entreprise qui a lancé un plan social.

La partie distribution magasin se fait racheter par une autre entreprise (transfert contrat)

Je possède 360 heures de récupération et l'entreprise actuelle me dis que ce compteur de récupération sera également transféré dans la nouvelle.

Ma question est puis je exiger de mon entreprise actuelle de me les payer?

cdt

Merci par avance

Par **P.M.**, le **05/07/2013** à **14:48**

Bonjour,

Il faudrait savoir de quelles heures de récupération il s'agit et à quoi elles correspondent...

S'il y a transfert auprès du repreneur, il serait prudent d'en avoir un engagement écrit...